

Image not found or type unknown



Demarche pour recuperer des biens à mon grand pere en france

Par **univers555**, le **11/04/2008** à **22:32**

bonjour mon grand père possédait en france dans les années 50 un bar restaurant à paris 19^{eme} et depuis 1958 date de sa mort personne n'est retourné pour récupérer c'est biens ma question est ce que ses fils ouvre toujours droit à ses biens ? d'une autre manière ce droit de possession leurs revient toujours ou pas ? sachant qu'ils n'ont jamais retourné là-bas depuis plus de 40 ans si oui comment procéder pour récupérer ces biens ? en attente d'une suite favorable veuillez agréer mes salutations les plus distinguées .merci